

Contribution à l'enquête publique concernant la ligne 18 (Juin-juillet 2020)

Mesdames et messieurs les commissaires, je vous prie de trouver ci-après une contribution à l'enquête publique différente de celle que j'imaginai faire à l'origine.

Ce changement doit beaucoup au confinement qui, en favorisant une prise de recul m'a permis d'effectuer un retour critique vers une époque personnellement vécue (la fin des années 70), où l'avenir du plateau de Saclay suscitait déjà des controverses très élaborées. Je crois qu'elles méritent de sortir de l'oubli car elles permettent de situer l'enquête qui nous réunit aujourd'hui, dans une durée historique qui peut en éclairer le sens, voire -sait-on jamais ? - favoriser une proposition qui serait bénéfique à toutes et tous.

1.- 1976 : un « livre blanc » sur l'avenir du plateau de Saclay ...

Le sens de l'histoire...

En avril 1976, au moment où l'École polytechnique s'installe à Palaiseau, Jacques Chirac, alors Premier ministre, s'inquiète de son « insertion dans l'environnement géographique et humain » et souhaite qu'un « comité de réflexion » profite de la circonstance pour formuler des recommandations portant sur l'aménagement du plateau de Saclay dans son ensemble. Cette commission réunit les directeurs des établissements scientifiques présents dans la région, excluant toute représentation des élus ou des associations locales¹ : l'objectif du rapport qui en résultera s'en ressent, bien entendu, puisqu'il vise à « coordonner les efforts destinés à animer et à développer harmonieusement cet espace » (le plateau de Saclay) « autour de la vie intellectuelle de la communauté scientifique regroupée sur cette parcelle du territoire national »².

Ainsi très clairement autocentré, le « Livre Blanc affirme sans ambages le règne de la science sur le plateau de Saclay en s'appuyant sur l'histoire (alors relativement récente) de l'implantation des grands équipements installés dans l'après-guerre.

L'histoire en est évidemment bien connue, mais elle mérite tout de même qu'on s'y arrête pour dégager quelques principes d'intelligibilité qui s'avéreront précieux par la suite : en premier lieu, ces équipements pionniers sont tous situés dans la mouvance militaire, à la pointe de technologies qui, dans le contexte de la guerre froide, imposent tranquillité et discrétion. Des conditions remplies sur le plateau, tandis que des points d'appui existent qui peuvent faciliter les installations : des forts militaires, construits après la guerre de 1870³. A défaut de protéger Paris contre la prochaine invasion prussienne, ils feront donc l'affaire pour accueillir le CEPR et l'ONERA⁴ (puis plus tard l'ENSTA) ; quant au CEA⁵, pour qui l'architecte, Auguste Perret, conçoit un « palais de l'atome » qui serait aussi un « petit Versailles », il s'installera en terrain ouvert compte tenu de sa taille imposante.

Ce qu'on doit retenir d'emblée, c'est que l'espace autour de ces installations prestigieuses est perçu comme étant « vide », et bien comprendre que ce que l'on persiste à appeler « la vocation

¹ Présidée par André Blanc Lapierre, directeur de Supélec, la commission est composée des directeurs de l'X, du CEA, du CNRS, de l'INRA, de l'Université Paris Sud et de HEC.

² Le texte intégral de ce rapport peut être consulté sur le site de COLOS (« Le plateau de Saclay en quelques mots »).

³ Ainsi, le fort de Villeras, au bord de l'étang de Saclay, le fort de Palaiseau, et quelques batteries à Guyancourt et à Palaiseau.

⁴ Les deux institutions sous la tutelle de la défense nationale s'installent en 1946 et 1947 dans des forts datant de l'après guerre 1870, le premier au bord de l'étang de Saclay et le second à Palaiseau.

⁵ L'ordonnance créant le CEA est du 18 octobre 1945, Joliot-Curie en est nommé directeur en janvier 1946 et le centre sera achevé en 1952. Voir Ana Bela de Araujo, La cité de l'atome, Éditions du patrimoine, 2018.

agricole » du plateau ne représentait déjà qu'une fonction provisoire, une manière utile de patienter, d'attendre une inspiration qui viendrait de l'État⁶. Du reste, en dehors des aventuriers de la science, personne ne s'intéresse vraiment au plateau de Saclay (en dehors des agriculteurs), contrairement aux vallées de la Bièvre et de l'Yvette qui suscitent depuis un siècle l'intérêt des artistes et la convoitise des bourgeois. Ce manque d'attrait du plateau est réel⁷ et on ne comprendrait guère la construction à Limon, au même moment (1951) d'un couvent de bénédictines sans associer la tentation du désert au plateau de Saclay... Puis la dynamique portée par le nucléaire va s'étendre (toujours avec Joliot-Curie à la manœuvre) et gagner la vallée voisine : en 1955 à Orsay, où l'institut de physique nucléaire et le laboratoire de l'accélérateur linéaire vont constituer le noyau de la future faculté des sciences de Paris (future Université Paris-sud) et aussi à Gif où s'installe le CNRS en élargissant la dimension civile de la recherche⁸.

Le rêve américain, déjà...

Les scientifiques et administrateurs de la recherche, auteurs du livre blanc de 1976, familiers de cette histoire, entendent naturellement poursuivre dans cette voie ; mais ils expriment la volonté de réorienter l'activité scientifique en direction de l'innovation technique, selon la doxa de l'OCDE à cette époque. Ainsi, ils recommandent l'accueil de firmes de « haute technicité » et promeuvent « la symbiose entre recherche, enseignement et industrie ». En donnant de nombreux exemples de collaborations qui s'institutionnalisent alors, spontanément, autour du nucléaire et de l'informatique, le rapport constate qu'une ère prometteuse est ouverte⁹. Il suffit d'aller plus loin, en suivant le modèle américain de la fameuse « route 128 » (Boston)¹⁰ sans toutefois s'illusionner « car les habitudes américaines ne se transposent pas facilement en France »...

Si la « ligne » technoscientifique est parfaitement claire, les errements de la politique globale d'aménagement de la région entre 1965 et 1980 suscitent en revanche une certaine inquiétude. Il est vrai que le « Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme » publié en 1965 entendait concilier l'implantation des équipements scientifiques avec une urbanisation massive du plateau de Saclay (on parle alors de 300 000 habitants) et prévoyait de réaliser 2 autoroutes et une ligne de chemin de fer ! En fait, seule se réalisera la ville nouvelle de Saint Quentin en Yvelines tandis que les prévisions d'urbanisation concernant l'est du plateau seront « abandonnées » en 1976 : le nouveau schéma directeur revendique désormais la « vocation agricole du plateau ». Mais ce tournant radical ne nuit pas à l'implantation de l'X et de Supelec, témoignant d'une certaine confusion au sein de l'État¹¹.

Dans ce contexte incertain, le Livre blanc prend nettement parti pour la « vocation agricole » du plateau de Saclay... même si « le paysage du plateau est monotone et manque d'attrait » et que

⁶ Joliot-Curie, personnage clé de cette phase pionnière (il sera à la tête du CEA puis du CNRS) brocardait volontiers les champs de patates à 20 km de Paris.

⁷ Bouraoui, L'invention paysagiste du plateau de Saclay. De la création des rigoles aux Plans d'action paysagères, *Courrier de l'environnement de l'INRA*, N° 36, pp 69-75, 1999.

⁸ D. Guthlaben (dir) *Histoire d'une cité scientifique. Le campus du CNRS de Gif (1946-2016)*. CNRS éditions 2017.

⁹ Plusieurs pages sont consacrées à ce thème central. Voir notamment pp. 19-20, 26-30 et tout particulièrement la p. 26.

¹⁰ Du nom de la route qui contourne Boston et qui devient dans les années 70 le symbole du lien productif entre établissements universitaires (il y en a deux : Harvard et le MIT) et d'entreprises de haute technologie. Les modalités du développement commencent toutefois à souffrir de la comparaison avec ce que l'on commence alors à nommer « Silicon Valley »...

¹¹ L'exemple du transfert de l'X, décidé dans le contexte d'une cité scientifique de 25 000 habitants, va survenir après le changement de doctrine évoqué plus haut ! Voir C. Hottin, *Les délices du Campus ou le douloureux exil*, *Revue Histoire de l'éducation*, 2004, pp.267-294.

l'état de son assainissement est préoccupant¹² ... mais la qualité du paysage et l'équilibre naturel de la région est affirmé comme propice à des travaux scientifiques de qualité.

Je dois dire que cette insistance sur les questions « paysagères » nous avait semblé à l'époque assez équivoque (et nous reviendrons plus loin plus en détail sur ce point) car nous étions surtout sensibles à l'étrange prophétie dont témoignait l'usage sibyllin de la concordance des temps dans ce qui constituait la toute dernière phrase du Livre blanc : « **Enfin, et c'est un volet à plus long terme, il faudrait, dans la mesure où l'on assisterait à un départ des agriculteurs et maraîchers encore en activité sur le plateau, que la possibilité soit donnée à des organismes scientifiques de reprendre l'exploitation agricole des terres devenues vacantes** ».

Le cynisme d'une telle formulation, associé aux attermolements urbanistiques de la conjoncture pouvait créer les conditions d'une mémoire assez perturbée chez les habitants du plateau au sens où si le pire n'était pas toujours sûr, il y avait forcément toujours anguille sous roche...

Des contradictions et des luttes...

A l'époque, en effet, ce Livre blanc nous avait enflammés. Je peux en témoigner, avec d'autres, qui venions de nous installer dans un petit village du plateau (Villiers Le Bâcle) dans le cadre d'un lotissement de 140 logements construits par une société d'HLM. Adoptant une logique d'action autogestionnaire, sur le modèle de la lutte syndicale (suivi constant du chantier, consignation des loyers en réponse à des refus d'engager des travaux, etc.), nous portions haut et fort les valeurs d'une écologie politique, encore balbutiante mais très mobilisatrice : la création de la ferme du Bel Air¹³, l'expérimentation d'une pédagogie de l'environnement ouverte aux communes voisines (accueils de classes et d'institutions spécialisées) permettait d'articuler de façon singulière des activités de découverte de la nature et des enquêtes scientifiques où des chercheuses et chercheurs du CEA, de l'INRA et du CNRS proposaient des réponses à des questions posées par les enfants eux-mêmes (sur la vie, la mort, la naissance, la génétique, etc.). Nous disposions aussi d'une radio libre (Radio-Village), qui avait donné lieu à des faits d'armes avec la police venue la saisir en 1978, bref une conjoncture sociale particulièrement vivante, voire débridée, où s'expérimentait un modèle autogestionnaire alors d'actualité à gauche dans le contexte de Lip ou du Larzac.

Cette dynamique sociale locale a par ailleurs donné des ailes, en 1979, à une lutte engagée dans le village voisin de Saint Aubin contre un groupe pharmaceutique très puissant¹⁴ qui ambitionnait d'y construire un laboratoire-usine. Les conditions étaient choquantes : d'une part, le site était partiellement classé ; d'autre part, il y avait lieu de suspecter une embrouille foncière sophistiquée dans laquelle le Maire de la commune était impliqué personnellement ; enfin, l'étude d'impact du projet, (analysée rigoureusement avec des syndicalistes de l'industrie pharmaceutique et du CNRS), avait permis de contester les attendus de cet énorme programme immobilier (50 000 m²) qui s'apparentait bien plus à une usine de production qu'à un laboratoire de recherche. Le contexte politique de l'époque fit le reste, nous permettant de mobiliser 1500 personnes pour nous accompagner à une audience au cabinet du Ministre de l'environnement à Paris ; ou d'organiser un procès en bonne et due forme dans la grande salle municipale de Bures ; ou encore

¹² L'explication manque de la cause de cet état de fait : l'État ne s'occupe plus de l'entretien des rigoles depuis 1950 et l'installation des premiers équipements surveillés par l'Armée (CEA, CEPr, ONERA) dans le cadre d'un imbroglio entre le Ministère de la Défense, de l'Agriculture et de la Culture (patrimoine) etc.

¹³ La ferme du Bel Air, fondée en 1975, existe toujours à Villiers-le-Bâcle.

¹⁴ Synthélabo était la filiale pharmaceutique de Nestlé et L'Oréal. Son nom a disparu après la fusion avec Sanofi pour constituer le troisième groupe mondial de pharmacie.

d'occuper à une petite centaine le siège du Conseil général de l'Essonne à Évry, un soir de séance !)¹⁵.

Cette lutte du pot de terre contre le pot de fer, initiée par le collectif de Villiers s'est développée dans le cadre d'une « Inter-association du Plateau de Saclay et des vallées voisines », un petit mouvement informel qui, instruit de la lecture attentive du Livre blanc, préfigurait l'action plus générale qu'il convenait à nos yeux d'institutionnaliser à un niveau intercommunal pour anticiper les luttes à venir, dans un milieu social extrêmement replié sur lui-même et peu disposé aux aventures sociales...

Rien n'illustre mieux cette évocation dans son ensemble qu'un document militant qui visait à décrire et à populariser notre action sous la forme d'un faux « France-Soir », journal populaire alors mythique ; il me semble que cette réalisation gagne à être relue aujourd'hui et je vous invite à la consulter¹⁶ : elle offre un analyseur exact, tant de nos propres positions que de l'attitude du pouvoir, de l'ambivalence de ses dits et de l'obscurité de ses non-dits, bref : une image fidèle de l'avenir tourmenté du plateau de Saclay¹⁷.

Finalement, alors que nous étions totalement éreintés, nous apprîmes que nous avions finalement gagné la bataille : le permis de construire, déjà signé par le Préfet de l'Essonne, ne reçut jamais le visa tant attendu du Ministre de l'environnement...puis l'affaire Synthelabo tomba progressivement dans l'oubli...

Des limites à ne pas franchir...

Lire (ou relire) aujourd'hui, le Livre blanc de 1976 dans son intégralité est une expérience en tous points passionnante qui ne devrait pas concerner que les seuls protagonistes de cette époque¹⁸. En particulier, un aspect que nous ne réalisons qu'imparfaitement à l'époque, mais qui apparaît hautement significatif aujourd'hui, c'est la prudence des propositions alors faites au Pouvoir par les chercheurs et les administrateurs de la recherche. Il s'agissait pour eux d'impulser une action publique importante mais qui devait être tout à fait consciente de certaines limites à ne pas franchir : « La masse critique est près d'être atteinte »¹⁹, « la concentration de matière grise à Saclay devient assez unique en France mais elle risque de devenir trop déséquilibrée » jusqu'à poser la nécessité de « **préserver le plateau du risque d'urbanisation non maîtrisée, y compris celle que constituerait l'implantation d'autres grandes écoles** »²⁰.

A l'évidence, en 1976, le mot d'ordre de la technostructure scientifique est de conforter ce qui existe en s'attachant en priorité à créer un cadre de vie attractif pour les 13400 étudiants, 2200 enseignants et 11 000 chercheurs qui fréquentent le plateau à l'époque. Dès lors, l'essentiel du

¹⁵ Le Conseil départemental, alors présidé par le Parti communiste, considérait notre lutte avec réticence tandis que le PS cherchait à la soutenir dans le jeu compliqué de ses courants qui s'opposaient entre eux ! Mais, en tout état de cause, il y avait du jeu, un espace pour la contestation et l'équilibre des pouvoirs entre les droites et les gauches et le Conseil a fini par voter une résolution contre l'implantation de Synthelabo.

¹⁶ Consultable ici : www.colos.info/images/doc/Journal-bataille-environnementale-Synthelabo.pdf.

¹⁷ J'ajoute que la maquette du journal en dit long aussi sur la pédagogie de ce moment d'éducation populaire qui a rassemblé une vingtaine d'habitants de Villiers appliqués à raconter l'histoire de la lutte tout en décortiquant les procédés qui font l'efficacité de cette presse de masse à grand tirage (utilisation des feuillets, des caricatures, des BD, des mots croisés etc. pour faire passer une idéologie).

¹⁸ Le texte du livre blanc peut être consulté sur le site www.colos.info de « COLOS », un collectif d'unions d'associations fondé en 2006 en réaction à la création de l'OIN. Elle a élaboré depuis une documentation remarquable sur l'ensemble des problèmes posés sur le plateau de Saclay.

¹⁹ Entre 1965 et 1970, de nombreux labos publics et privés s'installent, dans le domaine de la défense en particulier (notamment Thomson-CSF (futur Thales) en 1968 à Corbeville. Voir p. 17.

²⁰ *ibid*, p. 53

rapport est consacré à préconiser des orientations donnant une large place à la culture (pp. 31-37), aux transports en commun et aux circulations piétonnes, (pp. 38-47), à la création d'espaces consacrés aux sports, notamment de pleine nature (pp.48-52). C'est donc la fin de la tentation du désert... mais ce n'est pas celle d'un certain humanisme, car, au risque de surprendre : « **Cet ensemble sans doute unique en Europe doit connaître une évolution programmée pour qu'il ne devienne pas inhumain** » (p 52).

D'où une défense et illustration de la « vocation boisée et agricole » du plateau et d'une politique à mener de conservation des infrastructures (rigoles, drainages) et de valorisation des espaces pour stopper les dégradations environnementales en cours ; soit une véritable doctrine de l'invention d'un paysage (cf. pp. 69-72) qui fait parfois sourire : « Nu, voué depuis son défrichement à la culture de plantes annuelles, il doit être rendu plus rugueux à l'œil par la création de rideaux permanents de plantations d'arbres le long des rigoles etc.. ». Mais ce souci d'un milieu « naturel », en quelque sorte plus vrai que nature, s'inscrit aussi en filigrane de la perspective, déjà évoquée plus haut, du putatif « retrait des agriculteurs ».

Cette éventualité doit d'ailleurs être mieux analysée que nous ne le pressentions à l'époque : il s'agit de donner aux terres « agricoles » une nouvelle vocation productive qui devient celle d'une recherche agronomique et végétale de pointe (voir notamment les pp. 75-76) ; une vision du royaume de la science où l'implantation de labos de recherche se conjugue avec la vocation verte du territoire... J'ignore si les responsables actuels d'« AgroParisTech » connaissent l'analyse faite par leurs devanciers mais ils peuvent être éberlués en considérant par comparaison le sort incompréhensible qui est fait, aujourd'hui, en 2020, aux trois institutions de la recherche agronomique française, toutes sommées de se regrouper sur le plateau de Saclay. Mais dans quelles conditions : quand l'INRA, installé de longue date dans la ferme de Moulon²¹, bénéficiait de 75 hectares de terres pour mener ses propres recherches, il ne restera désormais que le tiers (25 hectares) à partager par l'ensemble d'Agro-Paris-Tech... Ce dispositif laisse évidemment incrédule, compte tenu de l'importance devenue cruciale des enjeux climatiques, agronomiques et environnementaux et du rôle que devrait être appelé à jouer cet organisme dans un tel contexte²² ; mais cette situation ubuesque n'est qu'un analyseur objectif de la confusion intellectuelle et du sens de la démesure qui prévalent depuis une quinzaine d'années à la tête de toutes les institutions scientifiques, engagées dans une spirale folle qui conduit au fameux « cluster » (« de taille mondiale !»), en concentrant au même endroit 20% de la recherche française !

2.- Le grand pari : « la croissance... ou le chaos »

Le ton change radicalement, en effet, dans les années 2000. S'alarmant d'une concurrence devenue féroce scellant le destin des grandes villes du monde, le Pouvoir s'avise de doter Paris d'un objectif stratégique lui donnant les moyens de faire face à cette lutte sans merci : il s'agit impérativement de créer des « pôles de compétitivité », des regroupements spécialisés d'excellence (dans le domaine des transports, de la finance, de la recherche, de la technologie,

²¹ Pour ce faire, les agronomes doivent abandonner les espaces exceptionnels dont elles disposaient (soit à Grignon, qui fait partie du patrimoine mondial de la science et que « l'État » envisageait de vendre au PSG (!), soit à Paris avec d'imposants locaux historiques en plein centre...

²² Pour plus de détails concernant cet absurde projet d'AgroParisTech, lire « Citoyens de terre contre État de fer » pp. 45-47). Voir aussi S.Belbachir et R.Godechot, Sous prétexte d'innovation, Le monde diplomatique, octobre 2018, pp. 18-19.

etc.) en les reliant entre eux, jour et nuit, par un métro automatique encerclant Paris à 20 km du centre. L'urgence est absolue ; le dilemme, très clair : « la croissance ou le chaos »²³.

La carpe et le lapin

Esquissé un peu avant les élections présidentielles de 2007²⁴, ce vaste programme sera lancé à bride abattue après l'accession au pouvoir de Nicolas Sarkozy, lequel accorde à Christian Blanc, promoteur de cette grande idée, ce que Napoléon III avait refusé au baron Haussmann : un poste de Secrétaire d'État au développement de la région capitale ! Ce contexte est bien sûr idéal pour le grand retour du plateau de Saclay et de son fameux « cluster », désormais placé sous la bannière de la Silicon Valley ...« à la française » ! Affirmation pour le moins trompeuse, car loin d'être le produit d'une « opération d'intérêt national », la « Silicon Valley » est le fruit d'un siècle d'interactions assumées par des universitaires, des entrepreneurs et des militaires au sein de leurs institutions d'appartenance présentes au plan local ; et que si l'État américain y joue un rôle important (via d'imposants crédits du Pentagone jamais démentis depuis les années 30) ce n'est absolument pas en tant qu'administrateur et aménageur du projet : celui-ci s'est développé au fur et à mesure de l'avancée des connaissances et de l'extension du programme bâti, accompagnant dans la durée un processus d'industrialisation des découvertes²⁵. De là, une évolution démographique majeure (en un demi-siècle, la population est passée de 1,6 à 2,6 millions d'habitants) qui s'est accomplie sur une surface grande comme l'Île de France (autrefois essentiellement agricole) dont il faut souligner qu'elle ne correspond à aucune entité politique ou administrative ! Ce contraste fondamental aurait pu, tout de même, attirer l'attention des adeptes de la « croissance ou du chaos »... d'autant plus que la situation contemporaine de la Silicon Valley, telle qu'elle résulte de cette hyperspécialisation régionale, pose depuis deux décennies des problèmes bien connus ; ségrégation sociale exacerbée, absence d'infrastructures collectives, transports bloqués tandis qu'une spéculation foncière effrénée affecte très gravement la situation du logement, y compris dans la ville voisine de San Francisco²⁶ ...

Mais bien sûr, personne en haut lieu n'a cure de ces petites différences tant est puissant le réflexe biomimétique qui semble progresser sur une vacance de la rationalité, un mode de projection chimérique qui se déchaîne après l'élection de Sarkozy : les créations institutionnelles audacieuses et les annonces financières fracassantes se succèdent sans répit (maîtrise intégrale par l'État de l'urbanisme sur les 27 communes de l'OIN, Plan Campus, grand emprunt, IDEX, etc.), avec des effets déterminants sur l'avenir du « cluster » qui voit valser les milliards tandis que le classement dit de Shanghai devient une incompréhensible obsession. Au moment même où plusieurs travaux universitaires commencent à douter de la pertinence prospective des clusters²⁷, la mobilisation générale sur le plateau de Saclay est sonnée au clairon : trois universités doivent se regrouper

²³ C. Blanc, L'urgence ou le chaos, Odile Jacob, 2006.

²⁴ Un rapport de C. Blanc au premier ministre, Dominique de Villepin (« Pour un écosystème de croissance », Assemblée nationale, 2004) a été suivi, le 6 mars 2006, par la décision du « Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité du territoire » de créer un « cluster » à Saclay au sein d'une Opération d'Intérêt National. Cet OIN, englobant 27 communes, deviendra effectif par décret du 3 mars 2009.

²⁵ Ce dont rend compte la chronologie du transistor (1947), du circuit intégré (1961), du microprocesseur (1971), de l'ordinateur personnel (1971), du portail internet (1995). Voir, sur cette importante question, .L. Carroué, La Silicon Valley, un territoire productif au cœur de l'innovation mondiale et levier de la puissance étasunienne, Géoconfluences, ENS-Lyon, mai 2019.

²⁶ Carroué.

²⁷ Voir notamment Duranton et al., Les pôles de compétitivité, que peut-on en attendre ? ENS Ulm 2008. Par ailleurs, on s'inquiète de la pertinence du modèle au point de lancer un programme ANR en 2010. Les résultats seront contrastés, mettant en cause la supériorité des clusters, en ce qui concerne la dynamique des publications et feront état d'une nouvelle tendance des labos à se disséminer dans les grandes villes ! (au point de faire l'objet d'un communiqué officiel du CNRS en 2013 !!).

(Évry, UVSQ et Paris XI) au sein d'une instance unique d'une vingtaine de composantes (« Paris-Saclay »), un projet supposé fédérer aussi toutes les grandes écoles de la région parisienne avec un horizon de plus de 70 000 étudiants... Cela ne manqua pas d'étonner ceux qui savent que les plus grandes universités américaines qu'il s'agit théoriquement d'imiter ont très rarement plus de 20 000 étudiants, recrutés de manière drastique (il me semble que Stanford, l'université au cœur de la Silicon Valley, a un taux d'admission de l'ordre de 5% des candidats). Et d'une façon plus générale, celles et ceux qui travaillent sur les enjeux complexes des réformes scolaires en France dans la longue durée (il se trouve que j'en fais partie²⁸) considèrent l'apparente promesse « démocratique » d'un « Paris-Saclay » pléthorique comme un miroir aux alouettes. Du reste, le principe de réalité finira par s'imposer, au moins sur un point, avec le rapport Attali (en 2015) avant qu'un discours du Président ne vienne confirmer en 2017, qu'il y aurait bien deux entités distinctes : d'un côté, une alliance de 4 écoles d'ingénieurs autour de l'École polytechnique et de l'autre, un capharnaüm d'une quinzaine d'instances universitaires autour de Paris Sud. Mais tandis que ce débat faisait rage, typiquement conforme au génie français, les processus instituants de la « gouvernance » de cette machine ingouvernable, révélaient l'enjeu principal de tout ce Meccano : l'inévitable subordination universitaire au leadership techno-industriel, dans un jeu si complexe que ses plus chauds partisans eux-mêmes finissaient par exiger l'organisation du « cluster » en des termes de plus en plus autoritaires au point de proposer un poste de Haut Commissaire au plateau de Saclay auprès du Premier ministre²⁹

Monopoly

Mais il nous faut revenir aux fondamentaux de cette confusion générale, à commencer par la Loi du 3 juin 2010 « relative au Grand Paris » qui joue un rôle fondateur. Celle-ci n'est pas faite pour susciter et éclairer un débat sur les dispositions d'ensemble et le fond des enjeux qui, comme on vient de le voir sont très complexes et mériteraient au plus haut point une clarification ; en fait, cette loi vise à instituer des dispositifs apparemment austères, à fonder des moyens d'action qui sont redoutables. En premier lieu, la Société du Grand Paris (SGP), pièce maîtresse de l'échiquier. Elle est dotée d'une organisation administrative légère et de moyens d'action exorbitants, à commencer par une autonomie financière exceptionnelle l'autorisant à faire appel directement à l'impôt, aux subventions françaises et européennes, tout en lui permettant d'accéder aux marchés financiers, bref, une instance hybride qui conjugue les propriétés d'une société anonyme (avec un Directoire et un comité de surveillance) et les traits d'un pouvoir d'état dont la mission est très claire : réaliser dans les meilleurs délais un réseau de transport automatique destiné à structurer le développement des pôles de compétitivité et à assurer l'urbanisation « autour des gares » de toute la région capitale.

Il faut noter que cette loi contient un titre spécifique destiné à donner une identité formelle au « pôle scientifique et technologique » de Saclay en instituant, d'une part l'Établissement public du Plateau de Saclay (EPPS), chargé de « l'impulsion et de la coordination » de l'ensemble des questions liées au pôle ; et, d'autre part en formalisant une contrainte apparemment forte, la

²⁸Voir notamment D. Denis et P. Kahn (dir), *L'école républicaine et la question des savoirs*, CNRS éditions, préface de P. Nora, 2003 ; D. Denis et P. Kahn, *L'école de la III^e République en questions*, Éditions Peter Lang, Genève, 2006.

²⁹Voir notamment le rapport du sénateur Berson, au nom de la Commission des finances du Sénat, (rapport N° 620 du 23 mai 2016). Sentant le vent après le rapport Attali, ce défenseur acharné du « cluster » veut intégrer, de force s'il le faut, toutes les grandes écoles : celles qui refusent, comme les Mines, ou celles qui renâclent, comme l'X jusqu'à exiger du gouvernement qu'il crée un délégué interministériel du plateau de Saclay qui serait rattaché au cabinet du premier Ministre, et qui serait le symbole d'un « État fort » face aux dissensions au sein du cluster !! Plusieurs élus locaux et de nombreux parlementaires s'exprimaient dans ce sens : le plateau de Saclay, une île lointaine justifiant un régime d'exception, une gestion coloniale en quelque sorte.

Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière comprenant 2300 hectares de terres agricoles, érigée d'emblée comme un totem destiné à dominer l'ensemble d'une touche éminemment écologique³⁰. On pourrait presque dire qu'il s'agit autant d'une Loi relative au plateau de Saclay qu'un texte sur le Grand Paris mais ce n'est en fait ni l'un ni l'autre. Le « pôle » n'est pas mieux défini que le projet dans son ensemble, à l'échelle de la région, la nature des liens (autres que ferroviaires s'il en existe) entre les divers pôles de compétitivité n'est pas même esquissée. On peut convenir que la conception et les principes de base du développement du « Grand Paris » ne sont pas, en dehors de la « nécessité » de participer à la lutte internationale des « villes-monde », explicitement soumis au débat public. . En d'autres termes, cette loi présente quelques pièces d'un jeu dont on ne connaît pas encore les règles mais dont on comprend qu'il traduit une volonté d'instituer une sorte de principauté, un État dans l'État, peut-être même un État au-dessus de l'État. Cette intuition se confirmera très vite, lors du deuxième volet de l'acte législatif et réglementaire fondateur : le décret du 24 août 2011. Ce dernier, « portant approbation du réseau de transport public du Grand Paris » donnera, pour la première fois, les « détails » concernant le métro automatique : soulignons que cette première fois sera aussi la dernière (!) car le schéma d'ensemble annexé au décret sera désormais invoqué par la SGP comme le saint tabernacle : à compter de ce moment, le Directoire répétera en effet, inlassablement, qu'il est désormais impossible de modifier quoi que ce soit : ni le tracé, ni l'implantation des gares, ni le format de la ligne appelée à traverser le plateau de Saclay qui, initialement enterré, fait désormais l'objet d'un viaduc de 15 km appelé à survoler le plateau de Saclay à 10 m du sol !³¹. Pour les habitants du plateau, c'est un coup de massue.

3.- Démocratie en trompe-l'œil

Pour bien comprendre dans quel processus nous sommes engagés à ce moment précis de l'histoire, et réaliser qu'il s'agit peut-être d'un changement d'époque, il faut nécessairement se souvenir du lancement, par la « Commission nationale du débat public », d'une consultation exceptionnelle sur le thème du Grand Paris ; entre le 30 septembre 2010 et le 31 janvier 2011, c'est à dire précisément entre le vote de la loi et la publication du décret³². Dans son rapport, le président du Débat relève que la ligne du plateau de Saclay est déjà « la plus controversée en matière environnementale » et que « l'enterrement du métro est une exigence unanime »³³. Il insiste d'ailleurs pesamment sur l'obligation faite par la loi de 2010 à la SGP de montrer, par un acte motivé, « la manière dont elle prend en compte les conséquences qu'elle tire de ce bilan »³⁴. En pure perte sur le moment, cette invitation sera suivie d'effet, quatre plus tard, quand avec le cynisme avéré qui lui est propre, la SGP demandera à la CNDP d'organiser à nouveau une concertation dite « renforcée » (sic) au printemps 2015 : 7 grandes réunions seront ainsi tenues, (sept réunions pour ne pas bouger d'un pouce)... Du reste, la garante du débat public,

³⁰ Tout en gardant à l'esprit la vision radicale de C. Blanc « Le meilleur moyen d'éviter le mitage des terres agricoles du plateau, c'est d'anticiper la fin de sa vocation agricole ».

³¹ Le texte publié ne contient en vérité aucune information détaillée, pas même les plans, le décret se contente de renvoyer à des annexes qui peuvent être consultées... au siège de la SGP (!!!).

³² Les chiffres mis en avant sont éloquentes : 15 000 personnes, 55 réunions, 255 cahiers d'acteurs, 200 000 connexions au site de la CNDP...

³³ Pièce J1, pp. 7-8.

³⁴ En 2016, la SGP aura le toupet d'écrire que le choix du viaduc est effectivement issu des conclusions du débat public, car c'est dans ce cadre qu'un des acteurs (la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay) en avait fait la demande ! Le seul acteur, sans doute pour complaire à la revendication maintes fois évoquée par le lobby des industriels du plateau (représenté par POLVI) au motif que le trajet serait beaucoup plus agréable pour les salariés qui bénéficieraient du « paysage exceptionnel du plateau » plutôt qu'en souterrain !

parfaitement consciente de la situation, écrit timidement et honnêtement dans son rapport que « la SGP n'a pas de marge de manœuvre » (...) elle est en fait « prisonnière du schéma d'ensemble du décret de 2011 (...) et de son incapacité de répondre à des questions de portée générale à l'échelle du plateau quand sa mission est expressément limitée à la réalisation de la ligne 18 »³⁵.

Double jeu

On le voit, l'essentiel est dit, établissant l'existence d'un verrou qui ferme délibérément les possibilités d'un jeu rationnel. Certes, on pourrait se contenter de hausser les épaules en considérant qu'il faut être naïf pour s'en offusquer : l'État tient à réaliser à tout prix un projet pour des raisons qu'il juge essentielles ? C'est une tradition monarchique solidement établie et constamment pratiquée au fil du temps. Mais ce procès en fatalisme ne rend pas exactement compte de la stratégie mise en œuvre par la SGP en l'occurrence et il est utile de s'interroger sur ce désir de jouer simultanément sur deux tableaux. Le premier donc, celui de la raison d'État classique (la ligne 18 doit être réalisée conformément à la décision prise en 2011 sur laquelle il n'y a pas lieu de revenir) ; quant au second, qui peut paraître à première vue anecdotique et insignifiant, il ne l'est pas et nous projette peut-être dans une autre époque. En effet, tandis que la SGP reste objectivement inflexible sur son projet technique, cela n'est pas fortuit de multiplier les signes tendant à nous faire croire qu'elle consulte inlassablement, qu'elle écoute la population, bref qu'elle s'emploie activement à jouer un jeu qui est résolument démocratique en ce qu'il place les citoyens au centre de son effort de communication.

De fait, la SGP ne regardera pas à la dépense pour organiser régulièrement de véritables « meetings », avec hôtesse en uniforme, plantes vertes lustrées et power-point en 3D pour rendre attractives et édifiantes les « enquêtes publiques » qui vont se multiplier sur le plateau (combien en 5 ans : une vingtaine ? une trentaine ?). Si on ne se souvient pas du nombre des séances, on n'oublie pas le principe qui est commun à chacune d'elle : le fractionnement méthodique des problèmes en embrassant à chaque fois un seul élément de la réalité, soit un territoire précis, (celui d'une ZAC, dans le cadre des Contrats de développement territorial (CDT) ; soit un thème particulier (l'eau, par exemple) mais sans jamais documenter une perspective systémique, qui donnerait à penser les interactions possibles entre ces multiples « fractions », d'autant que la population consultée correspond toujours à la seule pièce du puzzle qui fait l'objet de la présentation ad hoc dans telle ou telle commune. Enfin, à l'expérience vécue, on sait qu'il ne peut guère faire de doute que la Commission d'enquête donnera pour finir, dans chaque cas, un avis favorable. Ce n'est en effet arrivé qu'une seule fois, à propos du CDT « Paris Saclay Territoire sud », en avril 2015 qu'un avis contraire a été rédigé par la Commission d'enquête ! Mais, bien entendu, les instances qui tiennent lieu de « pouvoirs publics » (EPAPS, CAPS) ont su se ressaisir et, dans un magnifique sursaut de démocratie rectificative, sont parvenus à organiser en un temps record une nouvelle consultation, en novembre 2015, avec une équipe de commissaires plus conciliants, de sorte que le « contrat » avec l'État (qui n'a rien de « contractuel », au sens littéral, est-il besoin de le dire ?) sera signé dans l'allégresse le 5 juillet 2016.

Ce que nous avançons plus haut, en analysant la Loi de 2010, se confirme donc au niveau des procédures locales, comme si se constituait au fur et à mesure un grand puzzle où le milieu du tableau resterait vide pour l'essentiel. C'est pourquoi l'enquête publique concernant la ligne 18 du Grand Paris Express de 2016 était attendue avec tant d'impatience ; étant la seule à se dérouler dans la totalité des communes concernées par le trajet du métro, elle ne pourrait pas éviter cette

³⁵ Voir les pièces J1, J2, J3, J4 du dossier d'enquête publique de la ligne 18.

fois d'aborder l'aménagement du plateau dans son ensemble en envisageant les conséquences prévisibles des interactions entre le métro et les grandes fonctions vitales de la région (urbanisation, agriculture, axes de communication etc.). L'élan public sera d'ailleurs à la hauteur de cet espoir, puisque 4180 avis seront déposés dans les registres de la Commission d'enquête (soit, de loin, la participation la plus importante de toutes les enquêtes du Grand Paris). Quant aux contributions du mouvement associatif, elles traduisent une véritable « expertise citoyenne », forgée sur le terrain, dans les initiatives les plus significatives en matière d'écologie, d'histoire du réseau hydraulique, ou d'éducation, d'achat collectif de foncier (« Terres fertiles ») ou d'organisation de circuits courts (notamment une AMAP) en lien étroit avec des agriculteurs locaux. C'est donc en connaissance de cause que sont traitées les menaces « graves et irréversibles » qui hypothèquent l'avenir du plateau en matière écologique et agricole et je renvoie ici aux analyses détaillées qui ont été publiées dans un ouvrage récent qu'on peut facilement consulter³⁶. Quant à la critique technique du projet de métro en soi³⁷, elle contient des propositions travaillées de longue date avec des experts en mobilité (téléphériques, navettes légères automatiques) qui constituent des alternatives modernes, économiques et pertinentes qui rejettent à l'évidence dans une époque lointaine et révolue ce métro lourd balafant l'espace telle une idée fixe de la SGP, un tantinet cauchemardesque...

Non-enquête publique

Le plus surprenant dans cette enquête, ce n'est pas que les associations adoptent un point de vue très critique mais que plusieurs institutions d'État (tenues, légalement, de donner un avis technique circonstancié dans le dossier d'utilité publique) rédigent des contributions sur un ton inhabituel, sévère voire acerbe : pour ne donner que deux exemples significatifs, la Cour des comptes développe longuement une analyse de « l'insoutenabilité » du projet en l'état et conclut à la nécessité impérieuse de « revoir le périmètre et de reconsidérer le phasage de l'opération » (ce qui condamne à demi-mot la ligne 18)³⁸ ; quant à l'Autorité environnementale, elle multiplie les objections techniques pour atteintes à l'environnement et conteste surtout l'absence d'une prise en compte sérieuse de l'impact du métro en matière d'urbanisation du plateau, jugeant pour finir que ce dossier « n'est pas du niveau requis pour un projet d'une telle ampleur »³⁹.

Ce tir de barrage n'impressionne absolument pas la SGP (« nous prenons bonne note » etc..) ni d'ailleurs, on va le constater bientôt, la Commission d'enquête elle-même. J'ai pourtant la faiblesse de penser que la conjonction entre les expressions militantes inscrites dans la réalité des pratiques sociales et les argumentations technocratiques des corps de contrôle devrait inciter l'État à la réflexion. Mais non, pas du tout. Tout se passe, en somme, comme si l'État avait lui-même forgé une créature (la SGP) dont la surdité constituait une qualité première afin de se protéger, à l'avance, contre toute tentation qui pourrait survenir de prendre en compte une

³⁶ « Citoyens de terre contre État de fer, Paris-Saclay, un désastre humain, environnemental et démocratique », ouvrage collectif téléchargeable sur le site de Saclay Citoyen, <https://sacalaycitoyen.jimdofree.com/>.

Voir en particulier : le bruit, la production de gaz à effets de serre, la consommation électrique, et aussi les risques d'inondations, (pp. 56-58). Les enjeux de l'artificialisation des sols sur l'agriculture (pp 51-53) sont développés en relation étroite avec les agriculteurs du plateau.

Très riche également en documentation technique concernant la ligne 18, le site de « Enterrez le métro ! » est particulièrement instructif. C'est aussi une chronique de la lutte au long cours engagée par cette association très dynamique.

³⁷ Ibid, pp. 67-82.

³⁸ Rapport de la Cour : La Société du Grand Paris. (décembre 2017) p. 122. Notons que le Commissariat général à l'investissement (CGI) va dans le même sens et que le Cercle des Transports juge impossible de mener à bien la ligne 18 tout en assurant la remise à niveau des RER B et C considérés comme à bout de souffle.

³⁹ Pièces J.8 et J.8a des dossiers d'enquête de 2016 et 2020, respectivement.

objection raisonnable, d'enregistrer des craintes légitimes, de s'alarmer d'un risque grave, bref de lui permettre de rester impavide face à des enjeux subalternes (électoraux notamment)...

En tout état de cause, le rapport final de la Commission d'enquête est adossé sur une conviction inébranlable de ce type et lorsqu'on étudie la façon dont il écarte toutes les objections formulées, on remarque aisément qu'il ne s'embarrasse jamais d'arguments nouveaux conçus pour répondre à des objections précises issues de l'enquête elle-même qu'il serait évidemment fondé à réfuter. Mais non, ce sont toujours les affirmations préalables de la SGP qui sont reprises mot à mot avec un art consommé du copier-coller. Sauf dans quelques cas où il s'agit de surenchérir, c'est à dire de se montrer plus royaliste que le roi : par exemple en proposant de prolonger les lignes⁴⁰ en revendiquant des objectifs de desserte plus ambitieux, et même (c'est le plus stupéfiant) en reprochant sur un ton comminatoire à l'Agence de Sûreté Nucléaire d'avoir prononcé « un avis formellement négatif » (totalement injustifié aux yeux de la commission) à l'encontre de la création d'une gare du métro au CEA!⁴¹ On comprend mieux ainsi le choix d'un général de gendarmerie en retraite pour présider la Commission avec l'autorité requise pour mettre un terme à de telles velléités d'indépendance et de libre-arbitre !

Et que penser du tour de force accompli dans la méthode de traitement des 4181 avis déposés dans les registres ? En tout état de cause, alors qu'on a pu montrer (au terme d'une étude particulièrement fouillée) que les avis étaient défavorables au viaduc à 70%, la lecture du rapport de la Commission d'enquête nous révèle qu'ils sont... réputés favorables au métro ... à plus de 50% ! Dans le même ordre d'idée, on constate un détournement de la position du Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse qui, après s'être explicitement prononcé contre le viaduc s'est lui aussi trouvé enrôlé dans le camp qui donnait quitus au projet de Déclaration d'Utilité Publique ! Tâche ingrate que de confondre les petits malins dont l'opposition explicite au viaduc pourrait ne pas suffire à établir leur refus plein et entier du métro... Tâche vraiment ingrate qui requiert à coup sûr la solide expérience en psychologie d'un gendarme blanchi sous le harnais dans des enquêtes difficiles menées au contact des esprits les plus retors. « Circulez, y a rien à voir ! » ; la « non-enquête » est terminée, inutile d'insister : en dehors d'insignifiantes « réserves », l'Utilité Publique du projet est actée.

Ce tour de passe-passe confondant, portant atteinte à la sincérité de l'expression populaire a laissé des traces profondes chez tous ceux qui, de bonne foi, ont tenté de faire valoir des arguments soigneusement élaborés et c'est dans ce contexte qu'une configuration nouvelle s'est esquissée, établissant des liens nouveaux entre le réseau des associations et les quatre mairies situées au centre du plateau (Saclay, Villiers-le-Bâcle, Châteaufort et Magny-les-Hameaux) qui s'opposaient de longue date au projet de métro en viaduc. Un travail en profondeur en a résulté en vue de rédiger en bonne intelligence deux recours complémentaires devant le Conseil d'État, d'entreprendre de nombreuses démarches auprès du gouvernement, et de tenter de poser en termes nouveaux le problème socio-géographique du plateau en lançant un travail avec les trois députés nouvellement élus représentant le pourtour du plateau et qui débouchera sur l'organisation à CentraleSupélec des Assises de la mobilité⁴².

⁴⁰ Notamment vers La Défense en arguant de l'utilité socio-économique de relier le « cluster » de la finance à celui de la « technologie » !

⁴¹ qui nous vaut la tenue de la présente enquête publique (juin-juillet 2020).

⁴² Dont les présentations et les débats sont présentés sur le site dédié à cet événement : www.assises-mobi-saclay.fr.

Trou noir démocratique

Mais, pendant que cette phase nouvelle d'action se met en place et compte tenu de l'échéance à 18 mois de la décision du Conseil d'État, nous avons le temps de peaufiner notre chronique tendant à déchiffrer la technologie duale assumée depuis 2010 par la SGP, soit : d'une part, le fractionnement méthodique de tous les problèmes importants pour en minimiser les enjeux au niveau global du territoire à moyen et long terme ; d'autre part, la manipulation permanente de l'opinion en faisant croire à la population qu'elle est partie prenante des choix arrêtés.

Cerise sur le gâteau, les modalités de la représentation citoyenne sur le terrain vont évoluer durant cette période (2014) en formant un contexte très favorable à la mise en œuvre de cette politique de double jeu. En application de la loi dite « Maptam » (selon la nouvelle technique d'utilisation des onomatopées comme pratique innovante de gouvernement)⁴³, il sera en effet possible de fractionner encore un peu plus le traitement des problèmes. Trouvant sans doute insuffisants les effets, déjà pourtant notoires, d'une division ancienne du plateau de Saclay en deux départements (Essonne et Yvelines), nos experts en « modernisation de la vie publique » vont réussir à découper la population du plateau de Saclay en 3 entités distinctes et subtilement composées : en effet, chacune regroupera des communes effectivement concernées par l'OIN et d'autres qui ne le sont pas. Ainsi, la communauté « Versailles-Grand-Parc » inclut Toussus, Les Loges, Jouy, Châteaufort, Velizy, des communes impliquées par l'opération, mais aussi Bougival, Fontenay le Fleury et quelques autres qui en sont fort éloignées ; de la même manière, la Communauté d'agglomération de « Saint Quentin en Yvelines » fédère Magny, Voisins ou Guyancourt (qui sont au cœur du plateau) mais aussi Villepreux et Les Clayes-sous-Bois. ... enfin, la C.A « Paris-Saclay » regroupe Villiers, Gif, Saint Aubin, Palaiseau et Massy qui sont en effet à leur place... mais que dire de La ville du Bois, Montlhéry ou Épinay-sur-Orge⁴⁴ ? Il suffit d'ailleurs d'assister à une assemblée tenue dans le cadre de cette « Communauté » pour constater que les 78 représentants, qui se connaissent à peine, entendent parler de dossiers dont ils ignorent l'essentiel tandis que le bureau de l'assemblée (très bien composé) surveille les intérêts de la techno-structure et de l'OIN comme la prunelle de ses yeux avec, à la manœuvre, quelques élus qui connaissent sur le bout du doigt la vulgate usée jusqu'à la corde du marketing néolibéral :

« A l'heure de la globalisation de l'économie, notre territoire est en concurrence avec Londres, Shanghai ou Singapour. Construire une marque de territoire portée à l'international par tous les acteurs, c'est s'engager dans une démarche gagnant-gagnant »⁴⁵.

Le maire de Bures, Jean-François Vigier, qui nous livre ici le fond de sa pensée est un ancien élève de l'ESLSCA-Business School de Paris (on l'aurait deviné) et l'on présume qu'il communique sans difficulté avec son mentor, l'ancien Maire de Massy, devenu sénateur (Vincent Delahaye, un ancien de l'ESSEC) ou d'ailleurs de son successeur Nicolas Samsoen (qui, parmi d'autres escales dans un brillant parcours, s'est offert la London School of Economics), pour ne rien dire de son copain Grégoire de Lasteyrie (HEC, maire de Palaiseau⁴⁶). A l'échelle de la direction de cette « communauté », on voit fonctionner une matrice de formation où les mandats électifs semblent constituer le prolongement des stages d'application, un moment du cursus des business schools ; une pédagogie de l'alternance pour enfants gâtés où l'on apprend à conjuguer les dogmes du

⁴³ Vendons la mèche : il s'agit de la loi de « Modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles ». Ah...

⁴⁴ C'est un spectacle étonnant : la salle des délibérations est organisée comme une salle de classe sous la férule du président Bournat, qui rabroue les très rares contradicteurs, et n'hésite pas à conditionner les futures subventions à une bonne compréhension des enjeux globaux (surtout quand il s'agit de la ligne 18).

⁴⁵ Paris-Saclay, N° 4, 2017, p. 18.

⁴⁶ Élu président de Communauté d'agglomération Paris-Saclay, le 8 juillet 2020.

capitalisme financier international et les rites archaïques de la politique locale qu'il s'agit d'amadouer.

Sans prétendre généraliser la portée d'une telle hypothèse⁴⁷, disons que l'indication est déjà convaincante à cette échelle « locale », réduite, mais qui se trouve correspondre très exactement avec le cœur de la Silicon Valley « à la française » !). Une équipe qui gagne, donc, très complémentaire : le président de la CPS, Michel Bournat a fait une carrière de DRH dans le groupe Bouygues, le directeur de l'EPAPS depuis 2015 sort de la JFK School of Government de Harvard tandis que sa Présidente, Valérie Péresse (HEC, avant l'ENA), ancienne « young leader » de la « French American foundation »⁴⁸, a réussi à faire de l'université Paris-Saclay la « marque » que l'on sait et veille au grain sur l'ensemble du maelström en présidant, outre l'EPAPS, « Ile de France mobilité » (ex STIF, transports à l'échelle régionale) et Grand Paris Aménagement (ex AFTRP, maîtrise des opérations foncières) !!!

La gestion « hors-sol » des affaires « locales » autour d'un programme pseudo-darwinien de concurrence entre « villes-monde », crée les conditions d'un monopoly technoscientifique où la spéculation immobilière et la densification urbaine des derniers espaces libres est un jeu d'enfant pour tous ceux qui déclinent les techniques pimpantes des « relations publiques » et récitent par cœur les règles tendancieuses du marketing.

Mais il faut appeler ce transfert du commercial au politique par son nom : c'est une entreprise massive de démoralisation citoyenne et ces prétendues « communautés » accroissent les conditions de possibilité d'un « trou noir » démocratique. Tandis qu'elles constituent le lieu des arbitrages financiers et des orientations structurantes dans des instances qui prospèrent discrètement, à l'abri des regards citoyens, leurs représentants continuent de donner à croire à leurs électeurs qu'il existe toujours un pouvoir de proximité dont ils sont les garants (alors même qu'il n'y a quasiment plus de pouvoir sur les grandes questions au niveau communal). Ceci dit, ça marche très bien, il convient de le reconnaître : tous les élus cités plus haut, qui sont au cœur de la machinerie du Silicon plateau, ont été réélus confortablement, dès le premier tour, en mars 2020.

Le baron Haussmann et le père Ubu...

Dernier épisode de notre feuilleton juridico-politique, attendu (j'espère) avec impatience : que devient cette demande d'annulation du décret de « déclaration d'utilité publique » signé par le Premier ministre en mars 2017 ? Qu'en dit le Conseil d'État ?

La décision rendue le 9 juillet 2018 mérite le détour pour quiconque s'intéresse à la chose publique⁴⁹ ; non qu'il s'agisse d'un « grand arrêt » destiné à faire date par la subtilité et la portée de son argumentation ; mais, bien au contraire, parce que c'est une démonstration caricaturale de la veulerie juridictionnelle face à une affaire d'État suffisamment délicate pour ne pas la compromettre davantage. Le texte expédie donc, rapidement et sèchement, tous les arguments mobilisés par les deux recours : qu'il s'agisse des conditions formelles de l'enquête publique (et notamment les manipulations de l'opinion évoquées plus haut), des manques les plus remarquables caractérisant l'étude d'impact (en particulier le bruit, les vibrations, le paysage,

⁴⁷ Seule une prosopographie en bonne et due forme du personnel politique des bureaux des « communautés » à l'échelle du Grand Paris permettrait d'établir une connaissance utile du personnel politique en charge des nouvelles orientations dans les métropoles.

⁴⁸ Vivier de jeunes gens promis à un bel avenir avec une perspicacité prospective remarquable : on y trouve toutes les têtes de gondole de la politique, de droite et de gauche, ainsi que du journalisme, de droite et de gauche, entre 1990 et 2020 . La liste inclut François Hollande, Pierre Moscovici, Alain Juppé, Édouard Philippe et Emmanuel Macron...

⁴⁹ conseil-etat.fr ; « Commune de Villiers-le-Bâcle et autres » ; « France-Nature-Environnement île de France et autres » ; 9 juillet 2018.

l'atteinte à l'agriculture) ou encore de la mise en cause des principes de précaution et de prévention, le Conseil d'État ne suit en aucun cas les liens que nous établissions avec des décisions récentes qui esquisaient une évolution de la jurisprudence en matière de droit de l'environnement (Val Tolosa, Europacity, LGV Poitiers Limoges, notamment).

Tout juste concède-t-il que « des problèmes ont pu être identifiés ici ou là mais aucun d'eux ne peut conduire à invalider la procédure car ils n'ont pas nui à l'information du public ni conduit le Premier ministre à prendre une DUP sur une base contestable ». En un mot comme en cent, aux antipodes d'une jurisprudence subtile et éclairée à la hauteur des problèmes posés, le Conseil se contente de conclure sans gloire :

« Il ne ressort des pièces du dossier aucun élément de nature à accréditer l'hypothèse d'un risque de dommage d'atteinte grave et irréversible à l'environnement »⁵⁰ ... Voilà, c'est dit, mais ça gagne tout de même à être relu : « Il ne ressort des pièces du dossier aucun élément de nature à accréditer l'hypothèse d'un risque de dommage d'atteinte grave et irréversible à l'environnement »...

En lisant cette phrase anodine et lénifiante, peut-on se figurer qu'un juriste avisé évoque la construction d'un viaduc de 15 km en béton autorisant le survol du plateau de Saclay à 12 mètres du sol par un métro lourd (de type fer/fer) qui sera à la manœuvre jour et nuit, en bordure de villages et en plein milieu des terres agricoles ? Non, un mauvais rêve, sans doute... qui dans la réalité, c'est-à-dire au royaume de la sophistication, indique que le Conseil d'État prend volontiers des vessies pour des lanternes. Au fond, nous lui demandions de sanctionner la ligne 18 en tant qu'elle constituait un projet autonome, indépendant techniquement du réseau global du « Grand Paris Express » (ce qui est un fait établi, indiscutable), donc potentiellement modifiable sans pour autant mettre en cause les autres lignes du GPE (qui, d'ailleurs, étaient déjà déclarées d'Utilité Publique) au nom des caractéristiques propres à la région traversée, unique en son genre à 20 km de Paris. Or, le Conseil d'État refuse de se saisir de cette singularité, ce qui est un comble, au motif que « le projet visé s'inscrit dans le réseau de transport public du Grand Paris qui poursuit les objectifs d'intérêt public fixés par le législateur par la loi du 3 juin 2010 ». L'argument laisse songeur puisqu'il nous renvoie à ce texte rédigé à la va-vite, on l'a dit, dans l'ignorance des enjeux écologiques et climatiques qui, devenus aujourd'hui cruciaux, étaient largement ignorés il y a 15 ans. Dans ce contexte rétrospectif assumé, le rédacteur peu inspiré de ces conclusions n'a donc aucune difficulté à considérer les bénéfices escomptés par la construction du « cluster » et le désenclavement prioritaire de nouveaux quartiers d'Antony, de Massy et de Saint Quentin en Yvelines (soit l'encouragement à la densification urbaine et à la spéculation immobilière) comme supérieurs à de vagues inconvénients mal établis qui pourraient être liés à la disparition du dernier espace « ouvert » au sud de Paris.

Ceci dit, on doit convenir qu'on pouvait s'attendre à une décision de ce type en lisant le « mémoire en réplique » du sieur Boucher, directeur des affaires juridiques du Ministère de l'environnement (et lui-même conseiller d'État, soit dit en passant) qui, quelques jours avant la fin de la procédure avait produit un texte qui rejetait sans état d'âme les atteintes à l'environnement que nous dénoncions ! Nos vives protestations auprès de Nicolas Hulot (à qui nous demandions de nous dire s'il avait eu connaissance du contenu de ce mémoire signé en son nom) n'ont pas eu d'effet, sauf sur un point : nous lui suggérions de démissionner pour marquer le coup et, reconnaissons-le : c'est la seule fois où nous avons été écoutés... Son départ ne change toutefois rien au problème structurel qui reste entier, d'abord au niveau du Ministère de l'environnement

⁵⁰ Ibid, p. 6.

où la domination des transports et de l'énergie sur l'écologie est une tradition solidement établie⁵¹ ; et aussi au niveau du Conseil d'État dont la section « travaux publics » a suivi pas à pas, depuis 2011, les intentions précises et les projets concrets du pouvoir dans l'exercice de sa fonction consultative. Comment le Conseil siégeant en contentieux pourrait-il risquer d'embarrasser l'instance consultative dans une affaire aussi importante et complexe, au tout dernier moment ? On soulève ici, à l'épreuve de notre expérience vécue, la question de cette dualité dite « fonctionnelle » du Conseil, qui fait les délices de la doctrine bien pensante du droit public, mais qui, rapportée à la pratique sociale, fait du Conseil d'État une instance à la fois juge et partie...

Le déni de démocratie qui gouverne toute cette histoire se trouve ainsi conforté, notamment dans la manière dont est apprécié le traitement « des milliers de contributions recueillies au cours de l'enquête »... Certes, le Conseil convient que « certaines omissions ainsi que des erreurs ponctuelles sur le sens de ces interventions » peuvent avoir été observées, mais pour mieux se convaincre « qu'elles ne présentent qu'un caractère marginal et n'ont ainsi pas eu d'incidence en tout état de cause sur la régularité de la procédure »... Un authentique sens de la dérision qui - grâce soit rendue à Flaubert - triompherait dans Dictionnaire des idées reçues au rang de nouveau « Principe général du droit » !!⁵² Ainsi, qualifier de favorable à l'utilité publique une majorité d'avis qui dit exactement le contraire, ce serait une chose négligeable ? Loin de là, c'est une manipulation insidieuse de la démocratie participative, pourtant activement revendiquée par le Pouvoir, un analyseur de la duplicité d'un processus où s'approfondit un peu plus la crise existentielle des valeurs républicaines dont cette chronique a tenté de révéler l'ampleur. Ainsi, la messe est dite, en tout cas sur le plateau de Saclay : le baron Haussmann et le père Ubu ne font désormais qu'un seul et même personnage qui se moque ouvertement du monde, omniscient, retors et cynique.

D'ailleurs, ironie du sort, le lendemain de cette décision de la « Haute assemblée », comme on l'appelle, je reçois un coup de fil tout à fait surprenant d'Antoine Dupin, un des principaux responsables de la SGP ayant participé à toutes les réunions concernant la ligne 18. Il m'annonce que le nouveau Président de la SGP, Thierry Dallard aimerait nous rencontrer pour évoquer un possible changement de programme de la ligne 18 !!! Une réunion aura effectivement lieu, quelques semaines plus tard, entre lui et les 4 maires, pour s'entendre dire que les critiques du viaduc étaient peut-être ... finalement... plutôt fondées ...et qu'une nouvelle solution pourrait être recherchée en faisant rouler le métro sur le sol... Mais bien entendu... de nouvelles études... une nouvelle enquête publique... cela va prendre du temps... d'ailleurs beaucoup de « grands élus » s'inquiètent, craignant que le projetait remis aux calendes grecques... (etc. etc.) : bref, un genre de poker menteur semble s'organiser dont personne ne connaît l'issue à ce jour : un métro sur un viaduc ? un métro au sol ? pas de métro du tout ? Faites vos jeux...

Mesdames et messieurs les Commissaires, c'est donc dans ce contexte factuel que la DUP rectificative concernant la gare du CEA est soumise à l'enquête dont vous avez la charge ... au moment même où la précédente autorisation (qu'il s'agit de rectifier) pourrait bien être déjà caduque ! Ainsi se forme en profondeur le désenchantement « démocratique » qui prospère

⁵¹ Tous nos courriers concernant le plateau de Saclay adressés au Ministre de l'environnement ont toujours été transmis à la Secrétaire d'État aux Transports. Il en va de même des courriers adressés aux conseillers de Matignon et de l'Élysée. Nous n'avons jamais reçu de réponse de la conseillère en charge de l'écologie mais toujours du conseiller aux transports, Jimmy Brun.

⁵² Pour ne rien dire du coup de pied de l'âne donné aux quatre mairies et aux associations en les condamnant à verser une amende à la Société du Grand Paris !

tranquillement au gré d'une corruption sémantique devenue ordinaire, faite de glissements progressifs où les mots du contrat social perdent subrepticement de leur substance, de leur étymologie, de leur historicité ; que penser en effet quand une enquête « rectificative » est en quelque sorte déjà rectifiée, quand une concertation (inexistante) devient « renforcée », quand un « débat public » signifie officiellement dialogue de sourds ou qu'une « enquête » bien conduite se transforme en catéchèse à la gloire des grands travaux, que le Conseil d'État qualifie de « marginale » une transgression symbolique qui dénature l'expression populaire, et que, de « copil » en Maptam, on erre dans un labyrinthe où la sortie est en trompe l'œil...

Que penser ? Une chose : on a tort d'associer la naissance d'un régime « illibéral » à un quelconque effondrement spectaculaire de son dispositif juridique et politique d'ordre constitutionnel ; il s'agit plutôt d'un travail de longue haleine, fondé sur des glissements peu perceptibles et des techniques de manipulation visant de gré ou de force à favoriser l'adhésion du « public »⁵³. Habiter le plateau de Saclay, c'est être, depuis 15 ans, aux premières loges de ce spectacle du délitement démocratique dans une scénographie qui affirme se revendiquer de ses valeurs.

Véritables « travaux pratiques » de science sociale, la comparaison entre les deux périodes (années 1970/80 ; années 2010/20) est à cet égard d'autant plus édifiante que le projet de faire du plateau de Saclay un pôle technoscientifique majeur est au centre des intentions dans les deux cas, à un demi-siècle d'intervalle. La matrice idéologique est la même, exactement la même. Mais tandis que la première époque conserve un sens de la mesure et des limites écologiques et sociales à respecter, c'est l'hybris qui caractérise la seconde, sans s'inquiéter un instant de savoir si le « chaos » (qu'il s'agit d'éviter en théorie) ne sera pas précisément la conséquence inévitable de la « croissance » telle qu'elle est définie !

Il vaudrait vraiment la peine de réfléchir publiquement sur cette différence somme toute majeure et de méditer en profondeur sur ses causes possibles. Pour ma part, à la lumière de l'expérience vécue dans les deux conjonctures, je mesure qu'une certaine force contenait la première période qui n'existe plus dans la seconde : c'est le pouvoir de la contradiction, assumé par des forces instituées faisant jeu égal dans le débat social et politique. Or, littéralement aspirées par le jeu des puissants, les forces vives de l'opposition d'hier font désormais cause commune avec ceux qu'elles continuent parfois à qualifier d'adversaires dans un jeu rhétorique qui crée les conditions de la confusion générale.

A ce stade, on ne sera donc pas surpris de constater que la tentation est très très forte de se résoudre à un dilemme, à peu près aussi réducteur que celui de la croissance et du chaos, soit : abandonner la lutte, faire aveu d'impuissance face à ce faisceau convergent d'initiatives puissantes conduisant sciemment à la démoralisation citoyenne ? ou alors, au contraire, revendiquer le droit explicite à la rébellion, à l'insoumission généralisée, assumer à grande échelle une politique de désobéissance civile ?

Sait-on jamais ?

Mesdames et Messieurs les commissaires, je pense que, dans l'affaire de fond qui nous occupe, vous avez un rôle important à jouer ; vous pouvez contribuer à installer une dialectique

⁵³ Voir à ce propos la création par Vinci d'un atelier de « Fabrique de la cité » qui vise à favoriser l'adhésion aux grands projets urbains, H. Belmessous, Le Grand Paris ou le pactole pour les bétonneurs, Le monde diplomatique, octobre 2018, pp.18-19.

prometteuse en refusant de conjuguer le non-sens écologique et l'impasse politique qui caractérisent ensemble ce projet d'une autre époque.

Un avis défavorable de votre Commission permettrait à la société de reprendre son souffle dans cet interminable marathon. De nombreux motifs pertinents soulevés dans cette enquête peuvent être invoqués mais je crois indispensable de formuler une recommandation aux pouvoirs publics de s'engager, pour la première fois, dans une grande première démocratique à l'échelle du plateau : cette initiative permettrait de sauver ce qui peut encore l'être (c'est-à-dire toute la partie située entre le CEA et Guyancourt) sans pour autant spéculer sur l'échec de ce qui est d'ores et déjà construit. La première partie de la phrase n'est pas difficile à concevoir, en particulier autour des enjeux si importants à court-terme de l'agriculture dans la cité ; la seconde l'est davantage car le désespérant « cluster » ne doit pas devenir ce qu'il s'apprête à être : un ghetto désemparé. Celles et ceux qui espèrent créer sur le plateau une « capitale du savoir » ne peuvent se figurer qu'ils y parviendront sur le trou noir démocratique précédemment décrit, mais bien en favorisant résolument des rencontres entre générations au travers de liens indispensables à créer entre celles et ceux qui habitent, qui étudient ou qui travaillent dans la région.

Parmi les problèmes posés par la ligne 18, la priorité devrait être de lancer un processus de démocratisation des enjeux locaux car, en un sens, tout est à faire, à commencer par donner un nom à ce « pays » ; et établir une cartographie raisonnée selon des critères de pertinence socio-géographique du territoire, entre le plateau et les vallées voisines ; produire une connaissance collective autorisant une large controverse argumentée qui porterait sur tous les choix d'ensemble (urbanisation, spécialisation des espaces, axes et modalités de communications en fonction des besoins effectifs) ; une dynamique fondée sur la contradiction, organisée par une instance impartiale à créer sur une base citoyenne originale ; débouchant sur un vote à organiser à l'échelle de ce « pays » qui n'a quasiment jamais existé en dehors des caprices du Monarque et ce depuis son origine⁵⁴.

Ainsi envisagé, l'avenir du plateau est désormais, en toute conscience, entre les mains de la majorité des habitants situés dans les villes des alentours, qui ont longtemps considéré cet espace comme un arrière-pays vide. De Massy à Gif, de Satory à Magny-les-Hameaux, de Versailles à Vélizy : à votre tour de vous interroger avec nous sur l'intérêt général, à court terme (disons 25 ans) de ce milieu qui, aujourd'hui « ouvert » sera totalement urbanisé, au gré d'un enchaînement d'autant plus inéluctable qu'il s'avérera impossible de maintenir une agriculture durable sur les seuls 2400 hectares pour l'instant « garantis » par la loi...

C'est alors qu'on réalisera que les transformations irréversibles de l'espace et du paysage du plateau de Saclay n'affecteront pas seulement les usages de loisir de proximité de quelques-uns, mais aussi les modes de vie dans leurs déterminants les plus vitaux pour tous. C'est pourquoi les habitants des vallées voisines densément peuplées les plus conscients des enjeux écologiques et climatiques devraient agir maintenant pour faire respecter des échéances et des objectifs à la hauteur du dérèglement climatique. Contre les apparences cultivées par les dictateurs de l'urgence, il n'est jamais trop tard pour confier à la société le soin de repenser le problème dans son ensemble à l'aune des visions contemporaines de la situation écologique et démocratique.

Daniel Denis, habitant de Villiers-le-Bâcle.

⁵⁴ Je ne développe pas ici ce point mais je pense en effet que la création du plateau de Saclay moderne (entre 1680 et 1700) avec son aménagement hydraulique destiné à alimenter le château de Versailles était une institution qui n'avait rien à envier à l'OIN ! Et que cela structure l'histoire du plateau (tant du côté des habitants que de celui du pouvoir) jusqu'à nos jours.